



**Postulat du groupe des Verts : pour un « green new deal » vaudois dans le domaine énergétique**

**Par le présent postulat Les Verts demandent au Conseil d'Etat un rapport sur les actions (y compris celles découlant du vote du Grand Conseil lors du budget 09) qu'il entend réaliser concrètement pour relancer économiquement, socialement et environnementalement notre canton. Ce rapport intégrera également l'état d'avancement dans les objectifs et mesures de son programme de législature et les raisons des éventuels retards.**

La crise économique qui touche les pays industrialisés, l'Europe, la Suisse et donc également notre canton doit être l'occasion d'apporter de réelles solutions porteuses d'un avenir meilleur où le futur ne se résume pas à l'intérêt financier possible d'amasser dans l'année à venir. Il y a lieu d'investir rapidement dans des solutions qui auront des effets financiers et environnementaux non seulement à court mais également à long terme et donc porteuses d'avenir pour notre planète.

Les premières orientations ont été données par la Berne fédérale en même que notre parlement adoptait le budget 2009.

« L'augmentation du crédit de 14 à 100 millions de francs pour des mesures dans le domaine de l'utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur décidée par le Parlement en décembre 2008 ne concernera dans un premier temps que l'année 2009 et doit contribuer à soutenir l'économie. Cependant, le conseil national et le conseil des Etats s'accordent sur le principe que cette injection unique de capitaux doit donner le coup d'envoi à un programme d'assainissement des bâtiments à plus long terme. »<sup>1</sup>

Les conditions pour que le canton de Vaud puisse bénéficier de cette manne financière sont les suivantes :

1. Avoir une base légale cantonale
2. Allouer, pour 2009, au moins un montant égal à la contribution globale de la Confédération.

Le point 1 est acquis avec notre loi sur l'énergie. Quant au point 2, en décembre 2008, dans le cadre du vote sur le budget 2009, le Grand Conseil a accepté un amendement de 8 millions de francs supplémentaires. Cette somme correspond à la seconde condition.

Le Conseil Fédéral a adopté en 2007 les quatre piliers de la stratégie énergétique<sup>2</sup> à savoir :

1. efficacité énergétique
2. énergies renouvelables
3. grandes centrales électriques
4. politique énergétique extérieure

Les deux premières sont plus que les deux secondes, du ressort des cantons. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments (définition de normes de construction, mise en œuvre de programmes de promotion de l'énergie) sont du ressort de notre canton. Un travail important allant dans ce sens est réalisé depuis quelques années sous l'égide du Département des infrastructures. Pour ce qui est des énergies renouvelables le canton a également un rôle décisif.

Le Conseil d'Etat, au travers de son programme de législature, a d'ailleurs très clairement annoncé ses objectifs et mesures. A titre d'exemple :

1 Le Conseil fédéral favorable à un programme national d'assainissement des bâtiments,  
<http://www.news.admin.ch/message/?lang=fr&msg-id=25533>

2 Le Conseil fédéral adopte une nouvelle politique énergétique  
<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=10925>

- Objectif n°2 : **Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.**

L'enjeu est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

**Indicateur n° 2.1: Émissions de CO<sub>2</sub>**

*Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.*

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

**Indicateur n° 2.2: Énergies renouvelables**

*Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.*

2004	2012	2020	2050
6.12 %	7.5 %	10 %	20 %

- Mesure n°11 : **Développer les énergies renouvelables**

Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables

**Les actions en lien avec la mesure:**

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de la force hydraulique et de la biomasse

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable)

« De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la 'société à 2000 watts' en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables ».

Il y a lieu de tout mettre en œuvre afin que ces intentions n'en restent pas à l'état déclamatoire mais qu'elles se concrétisent dans les faits. Si avant la crise il y avait tout lieu de croire que la surconsommation de nos sociétés industrialisées allaient continuer de croître, et donc de nécessiter la construction de nouvelles centrales (notamment électriques), la situation actuelle, avec les innovations nécessaires et indispensables pour un avenir meilleur, permet d'affirmer, encore plus que par le passé, qu'il n'y aura pas besoin de nouvelles centrales nucléaires. Ce pour autant que les deux premiers piliers soient suffisamment développés. Pour ce faire, seule une volonté politique clairement affirmée<sup>3</sup> permettra d'y arriver. Le grand écart entre les promesses et les actes ne doit plus être de mise et les acteurs politiques (quel que soit leur bord) doivent prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la population.

<sup>3</sup> Il s'agit par exemple d'arrêter de s'opposer à la suppression des ampoules à incandescence, la diminution du stand-by, des économies d'électricités, de l'amélioration énergétique, etc. de craindre de ne plus avoir d'assez d'arguments pour justifier une nouvelle centrale nucléaire.

Des propositions concrètes et une meilleure information devraient être faites pour favoriser le remplacement des chauffages électriques par des chauffages à bois ou des pompes à chaleur afin de diminuer fortement la consommation d'électricité durant l'hiver.

Cependant, la crise économique ne doit pas faire oublier la crise climatique et la crise alimentaire : pour y faire face, **il faut investir massivement dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les mesures de protection du climat et la concrétisation des projets de transports publics.** Cela aura un double effet sur la conjoncture. Il permettra non seulement de freiner la récession et de créer des emplois mais profitera également à l'environnement et au climat. Il faut simultanément instaurer des conditions-cadres assurant la durabilité de l'ensemble des activités économiques.

Lausanne, le 1er mars 2009

Pour les Verts, Yves Ferrari

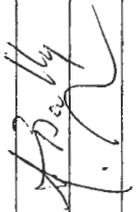


SOUHAITE DEVELOPPER  
+ RENOUVELER

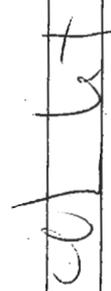
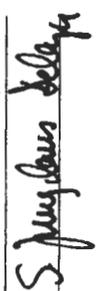
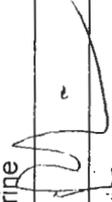
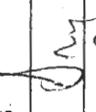
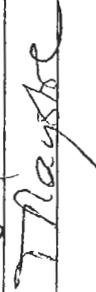
VB

Postulat Ferreri

## Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier 
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Baillif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis 	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves 
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttmann Martine
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie 	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Valotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debliuë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas 
Borloz Frédéric	Décosterd Anne 	Gardon Julien 
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brelaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine 	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice 	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine 
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne 
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne 	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves 	Venezelos Vassilis 
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier 	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta 	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre